

Pourquoi un contrat de rivière sur le bassin versant du Chassezac ?

- La création du Syndicat de rivière Chassezac a été motivée par le besoin de rassembler les acteurs locaux autour d'une gestion cohérente de la ressource en eau, de la rivière et de ses usages.
- Le contrat de rivière est un outil opérationnel tout à fait adapté pour répondre à cet objectif et s'avère complémentaire à d'autres outils existants tels que le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), mis en place en 2012 à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche.
- Le SAGE est un outil de planification de la politique de l'eau, doté d'une portée réglementaire. Il est établi dans le cadre d'une instance de concertation appelée Commission Locale de l'Eau. Le contrat de rivière permet de traduire de nombreuses dispositions du SAGE en actions concrètes.

C'est quoi un Contrat de Rivière ?

- Outil financier et d'action qui engage de manière volontaire** (pas d'obligation réglementaire), des porteurs de projets locaux et des partenaires financiers, pour la réalisation d'un programme d'actions planifié sur 7 ans.
- Objectif** : parvenir à une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages qui en sont faits (eau potable, assainissement, irrigation, production d'hydroélectricité, loisirs aquatiques...).
- Echelle** : bassin versant (portion de territoire sur laquelle l'ensemble des eaux converge vers un même cours d'eau).

Les acteurs du Contrat de rivière

Le Comité de Rivière, l'assemblée en charge du pilotage du Contrat
Organise l'élaboration et suit la mise en œuvre du programme, dans un esprit de concertation et de dialogue.

Le Syndicat de rivière Chassezac, la structure animatrice du Contrat
Assure l'animation du programme et l'assistance technique et administrative du Comité de Rivière.

Les maîtres d'ouvrage locaux

- les communes et communautés de communes du bassin versant
- le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche
- le Syndicat de rivière Chassezac
- les Chambres d'Agriculture de l'Ardèche et de la Lozère
- les Conservatoires d'Espaces Naturels de Rhône-Alpes et de Lozère
- EDF, Associations d'irrigants...

Les partenaires financiers

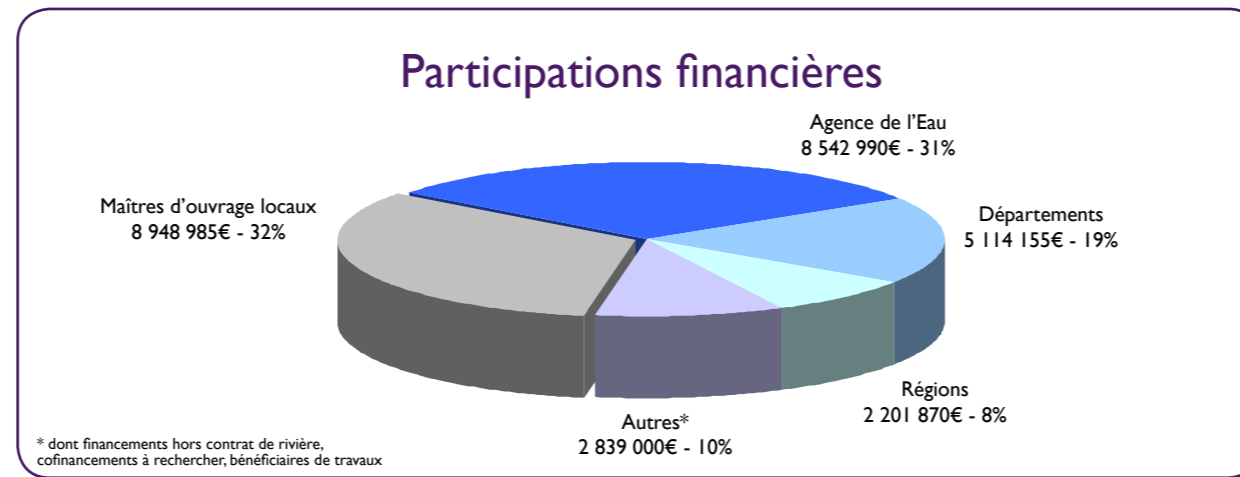
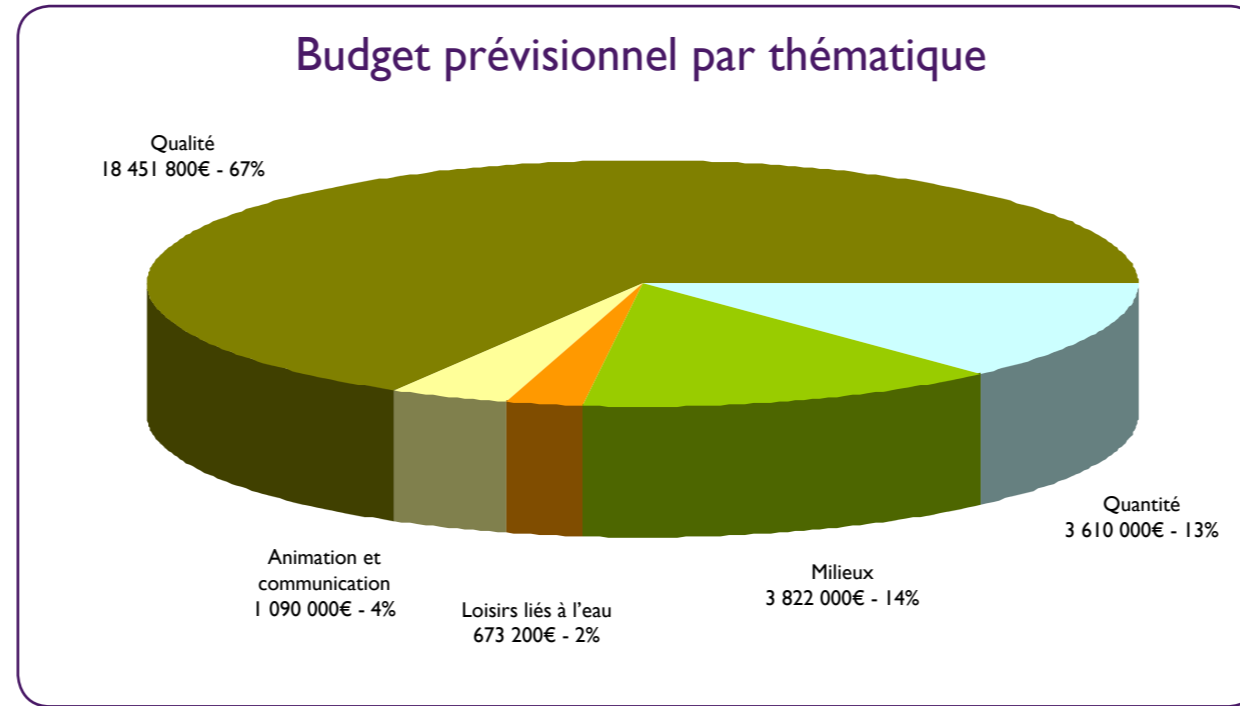
- l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- les Régions Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon
- les Départements de l'Ardèche et de la Lozère
- d'autres financements seront possibles en cours de contrat (Etat, Europe...)



Quels financements des actions du Contrat ?

Une enveloppe budgétaire prévisionnelle totale de **27.6 millions d'euros sur 7 ans.**

Une part prépondérante des **actions de lutte contre les pollutions** en raison du coût élevé des programmes d'amélioration de l'assainissement.



L'eau au cœur du bassin versant de l'Ardèche



Le Contrat de Rivière 2014-2020 du bassin versant du CHASSEZAC

Signé le 24 septembre 2015 à Les Vans

Le mot du Président

« Avec détermination, mes prédécesseurs ont su préparer un terrain favorable, avec les nombreux partenaires de notre bassin versant, aidés d'une équipe technique performante, pour aboutir au récent Syndicat de rivière Chassezac. Qu'ils soient ici tous sincèrement remerciés. A partir de ces bonnes bases, la nouvelle équipe élue a réussi la transition du Syndicat d'études au Syndicat "d'actions". Le contrat de rivière, après bien des péripéties retardataires, va être enfin signé avec l'ensemble des parties prenantes à ce Contrat.

Les Services de l'Etat, l'Agence de l'Eau, les Régions, les Départements, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, les Communes, réunis dans une ambition fédératrice et un partage des moyens financiers, scellent pour la durée du contrat, un engagement de sept années pour l'eau de notre territoire.

Gestionnaire des milieux aquatiques du bassin versant, le Syndicat aura à relever des défis de persuasion, de coordination, d'innovation territoriale et de maîtrise économique.

Les diverses actions dans les domaines de la quantité, de la qualité, de la biodiversité et les divers usages de l'eau doivent concourir dans l'anticipation, toujours en respectant l'intérêt général.

La lecture de cette plaquette devrait répondre à vos attentes et à vos questionnements sur les besoins à venir concernant les divers usages de l'eau, qu'ils soient agricoles, énergétiques, pour la consommation d'eau potable ou les loisirs.

Enfin, pour conclure, avec les réformes territoriales actuelles, il nous faudra garder la proximité nécessaire à la réussite des projets des collectivités les plus petites et les plus éloignées, pour maintenir l'indispensable solidarité du bassin versant de l'amont vers l'aval et inversement. »

Sommaire

- Le bassin versant du Chassezac p2
- Objectifs et principales actions du Contrat p3-4
- Pouquoi un Contrat de rivière p5
- Acteurs et financements p6

Gérard GSEIGNER
Président du Syndicat de rivière Chassezac



Le bassin versant du Chassezac, entre Cévennes et basse Ardèche calcaire



Le Chassezac prend sa source en Lozère à Saint-Frézal d'Albuges (1503 m d'alt) et se jette dans l'Ardèche à Saint-Alban-Auriolles et Sampzon (96 m d'alt) après un parcours de 85 km.

Ses principaux affluents sont la Borne et l'Altier qui prennent respectivement leurs sources sur le Tanargue et le Mont Lozère et confluent tous deux avec le Chassezac sur la commune de Pied-de-Borne.

Un bassin versant rural de 750 km² en secteur méditerranéen cévenol, regroupant 42 communes de la Lozère, du Gard et de l'Ardèche. 12 500 habitants permanents et une population estivale multipliée par 4,5.

Quels objectifs ?

Atteindre le bon état des milieux aquatiques et satisfaire l'ensemble des usages de l'eau (domestiques, agricoles, récréatifs, énergétiques...)

Réduire le déficit quantitatif et mieux gérer les débits en été

Préserver ou améliorer la qualité des eaux

Retrouver ou maintenir la fonctionnalité des cours d'eau et zones humides pour bénéficier des services rendus (régulation hydrologique, auto-épuration de l'eau, régulation thermique, biodiversité, prévention des risques d'inondations...)

Organiser les activités de loisirs liées à l'eau pour assurer de bonnes conditions d'accueil et de sécurité et pour prévenir les impacts environnementaux et les conflits entre usagers

Fonctionnalités des milieux aquatiques et prévention des inondations :

- Restauration de la qualité physique des cours d'eau et de l'espace de bon fonctionnement du Chassezac dans sa plaine alluviale
- Restauration de la libre circulation des poissons depuis la rivière Ardèche jusqu'au barrage de Malarce
- Entretien programmé de la végétation des berges
- Animation en faveur des zones humides et mise en place de plans de gestion



Prévention et lutte contre les pollutions :

- Construction et réhabilitation de stations d'épuration et réseaux d'assainissement
- Aides à la réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif dans les zones à enjeux sanitaires ou environnementaux
- Mise en conformité de bâtiments d'élevage pour la gestion des effluents
- Mise en place de démarches « zéro pesticides » dans les collectivités
- Etudes et suivis de la qualité des eaux

Les principales actions du Contrat de Rivière



Organisation des activités de loisirs liées à l'eau :

Programmes d'actions à établir en concertation avec les pratiquants, riverains, collectivités, services de l'Etat, Fédérations sportives...

Poursuite de l'élaboration des profils de baignade : identification des sources de pollution susceptibles d'impacter la qualité sanitaire des eaux de baignade, mise en place de mesures de prévention et de procédures en cas de crise

Communication et sensibilisation :

Communication auprès de différents publics dont les scolaires pour promouvoir une culture méditerranéenne de l'eau



Dans quel état sont nos rivières ?

Ressource en eau

Un déficit naturel en été, mais un soutien d'étiage en aval des barrages qui permet de maintenir des débits conséquents en période estivale à partir de l'eau stockée dans les retenues.

Des usages plus ou moins vulnérables suivant qu'ils bénéficient ou non du soutien d'étiage.

Qualité des eaux

Un état écologique globalement bon, mais des zones de dégradation (haut Chassezac, Chassezac intermédiaire, Salindres, Granzon).

Une qualité sanitaire pour la baignade à reconquérir sur plusieurs sites et à préserver sur d'autres.

Un suivi de la qualité des eaux et des connaissances à compléter.

Milieux aquatiques et risque d'inondations

Une biodiversité remarquable reconnue à travers de nombreux classements et labels (Natura 2000, Espaces naturels sensibles, Parc national des Cévennes, Parc naturel régional des Monts d'Ardèche...).

Des milieux aquatiques et zones humides riches en habitats et espèces patrimoniales, mais une dynamique d'évolution pas toujours favorable (espèces envahissantes, altérations de la dynamique fluviale et des continuités écologiques, altérations hydrologiques...).

Des crues cévenoles pouvant être très violentes et brutales, et menaçant des enjeux humains.

Usages récréatifs

Une forte fréquentation estivale et des activités variées (baignade, canoë-kayak, canyoning, pêche, nautisme, spéléologie...).

Des risques d'impacts environnementaux et de conflits entre usagers.



Quantité d'eau en été :

Suivi des débits et connaissance des prélèvements

Gestion plus précise du soutien d'étiage au regard des connaissances acquises sur les besoins des usages et des milieux

Incitations aux économies d'eau sur les réseaux d'eau potable, les équipements d'irrigation agricole, les établissements publics et touristiques

Accompagnement technique et financier pour la mise en conformité des prélèvements avec les nouvelles réglementations (débits réservés)

